

## Catégories de membres

---

Il n'y a aucune catégorie de membres. Tous les courtiers membres doivent respecter les mêmes normes d'adhésion.

Toutefois, les courtiers membres peuvent choisir de donner à contrat leurs activités de services administratifs, de compensation et de règlement à un autre courtier membre de l'OCRCVM ou à un membre d'un autre organisme d'autoréglementation canadien. Ce type d'arrangement est connu sous le nom de convention relative au remisier/courtier chargé de comptes. Il existe quatre catégories de remisiers, et la catégorie dépend des responsabilités assumées par le remisier et du niveau de risque accepté par celui-ci. Pour de plus amples renseignements sur l'arrangement de remisier/courtier chargé de comptes, veuillez vous reporter à la Règle 35 des [Règles des courtiers membres](#).